

Journal d'informations municipales de **CHÂTILLON-EN-DIOIS** Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénévise, Les Nonières

Chers Châtillonnaises et Châtillonnais

Voilà un an que les communes de Châtillon-en-Diois et de Treschenu-Creyers ont fusionné. Cette première année s'est bien passée et l'on peut dire que la confiance s'est bien établie. Beaucoup a été fait pendant cette année pour rendre la fusion effective tant sur le plan administratif qu'humain, et je remercie notre équipe de salariés pour cela, ainsi que tous les élus.

Dans nos villages de Mensac, Menée, Archiane, Les Nonières et Bénévise les aménagements pour l'eau et l'assainissement ont continué et continueront. Dans notre bourg centre de Châtillon, les projets que nous annonçons ont bien avancé : le permis de construire pour les travaux de réfection de la mairie et du beffroi est accepté et la mairie va déménager vers le bâtiment de la poste en début d'année. Malgré toutes les difficultés, la cantine scolaire a fonctionné dans de bonnes conditions pour la satisfaction des élèves et des parents. Le plan d'aménagement d'une nouvelle salle et d'une cuisine satellite dans le hangar du distributeur de billets est au point et les travaux seront réalisés normalement avant la rentrée scolaire de septembre 2020. Le viol du Temple où des travaux urgents sont nécessaires est sur la liste des travaux prévus. Enfin notre village sera moins isolé : le déploiement de la fibre

optique va commencer au cours de l'année 2020 ; pour la téléphonie mobile une nouvelle antenne va être installée qui devrait sortir Châtillon de sa zone d'ombre relative, pour le confort de tous et en particulier de nos visiteurs de l'été. Enfin nous commençons une étude pour améliorer l'entrée ouest du village.

L'année 2020 est une année d'élection municipale. Je vous invite à prendre connaissance des candidatures qui se manifesteront et surtout à aller exercer votre droit de vote au mois de mars. Je souhaite que dans votre choix vous pensiez à ce que tous nos villages soient représentés.

En attendant ce moment important de notre démocratie locale, je vous souhaite ainsi qu'à votre famille et vos proches mes vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année. La joie des fêtes ne doit pas nous faire oublier ceux qui ont connu des peines en 2019 ; que chacun d'entre nous ait une pensée pour eux et participe à les entourer d'amitié et de soutien.

Je vous invite à la présentation des vœux de la commune nouvelle :

***le samedi 11 janvier à partir de 18h30
à la salle Henri Kubnick.***

Bonne année à tous, dans nos beaux villages où il fait bon vivre ensemble.

Eric Vanoni



Du cabaret de Noël à une émission de sport déjantée

Vendredi 13 décembre 2019 la salle des fêtes de Menglon affiche complet.

C'est la fête des classes de CM2 de Menglon et des CE-CM1 de Châtillon-en-Diois, organisée par les enseignantes et les parents pour financer les séjours pédagogiques de fin d'année : la découverte des volcans d'Auvergne pour Châtillon et la traversée de la Drôme à Vélo pour Menglon. Le spectacle révèle les talents, la créativité et l'humour des élèves pour le plus grand plaisir des familles, des maires et des élus des deux communes présents et des amis des écoles publiques. La classe de Laurene Vivenzio convie l'assistance à un casting burlesque de onze numéros pour un drôle de cabaret, celui du Père Noël. La classe d'Isabelle Chaffois fait découvrir aux spectateurs le sport sous toutes ses facettes avec facétie et beaucoup d'humour, de



dérision et parfois de poésie. Le spectacle se clôture par l'arrivée du Père Noël. La soirée se poursuit par un moment de convivialité autour de quelques plats et pâtisseries concoctées par les parents très impliqués et engagés dans les projets du regroupement pédagogique.



20 décembre 2019 Repas de Noël à la cantine scolaire

Pour les enfants c'est un moment festif. Pour le Maire et ses adjoints c'est l'occasion de rencontrer les enfants et de constater le bon fonctionnement de la cantine. Le repas servi semble parfaitement convenir aux petits comme aux grands ! Eric Vanoni était ravi de servir une boisson pétillante aux enfants, rassurez-vous ce n'était pas de la Clairette !



L'organisation de la cantine suit les règles en vigueur qui seront mises en place dans la nouvelle salle de la rue du Reclus. D'un côté la cuisine où seule une personne peut pénétrer, de l'autre la salle

avec obligation de porter une charlotte, aujourd'hui parfois remplacée par un bonnet de Père Noël.



Pour la municipalité, l'école publique est toujours au centre du village ; c'est une école de qualité pour notre jeunesse et un élément important pour la vitalité de nos zones rurales. Pour les élus, la mise en place d'une cantine, qui n'est pas une obligation, est un service rendu aux enfants et aux parents.

Pour revenir au repas des enfants, tout le monde était heureux de voir la gaité, parfois sonore, des enfants, et leur implication avec la belle interprétation de la chanson de Michel Sardou "Les lacs du Connemara" par 5 chanteuses en herbe.



27 décembre 2019 La soirée huîtres de l'UCAC et la prestation de la "Chorale éphémère"



Comme tous les ans "l'Union des Commerçants et Artisans" de Châtillon-en-Diois avait invité la population le vendredi 27 décembre sur la place des écoles à la traditionnelle dégustation d'huîtres et de moules accompagnée des vins blancs de Châtillon-en-Diois. À la chaleur des braseros alimentés de sarments de vigne, la population du village est au rendez-vous et se régale, en particulier des moules préparées en direct par Richard et Pascal. Ce moment de convivialité au cœur de l'hiver est pour l'UCAC la façon de remercier les habitants permanents de leur soutien.

Ce fut aussi un moment de partage musical avec "La chorale éphémère" du Festival Arts et Vigne, sous la baguette de Geneviève Ravet, accompagnée de Xavier Nivaggioni au clavier et Béatrice Lévêque au violon. 24 choristes s'étaient retrouvés avant le concert dans la salle de la Mairie pour deux répétitions.



Ce soir on trouve au programme, saison oblige, quelques chants traditionnels de Noël, comme "Vive le vent", repris par la foule qui a aussi entonné l'hymne de Châtillon ou le "pauvre Carnaval". Avec cette chanson traditionnelle, que les Châtillonnais chantaient au siècle dernier quand on brûlait carnaval (Adieu pauvre carnaval), ce fut pour certains une véritable plongée dans les souvenirs d'enfance.



Encore une fois merci à l'UCAC pour ce moment chaleureux au cœur du village. Rendez-vous est donné à nos choristes éphémères pour de futures aventures hivernales et printanières et lors du Festival Arts et vigne 2020.

Le Rallye Monte-Carlo historique passe à Châtillon le 3 février 2020

23^e du nom, ce rallye qui regroupe 260 engagés (un véritable musée roulant) va passer dans notre commune le lundi 3 Février 2020.

Venant du Vercors par le col de Rousset et Die le parcours se poursuivra par Châtillon-en-Diois, Menée et Les Nonières où sera donné le départ de la 8^e spéciale de régularité (Les Nonières-Chichiliane, 19 km), devant l'hôtel du Mont Barral, à partir de 9h50.

Les concurrents partiront de minute en minute, soit pendant près de 4h30, sur une route qui reste ouverte à la circulation (moyenne inférieure



11 décembre 2019 Repas de Noël au foyer logement Sérénides St Jean

Comme chaque année les résidents, le Maire Eric Vanoni et des personnes intervenant à la résidence sont conviés par la directrice Marie-Flore Lenain à un repas de Noël. Une belle table est dressée et le repas préparé par Richard Perrier s'avère excellent. C'est une occasion d'échanger avec les résidents, d'évoquer des souvenirs et de marquer cette période de fête. La "maison St Jean" c'est une petite société, les résidents peu nombreux sont là comme dans une petite pension de famille.

Eric Vanoni rappelle que la "maison St Jean" est au



Edition 2013 : équipage n°25 Didier GUILLAUME et Hervé RASCLARD

à 50km/h). Il est donc fortement recommandé d'éviter de rouler en sens inverse, surtout dans la partie iséroise de cette spéciale, particulièrement étroite en cas de neige.

Un de nos conseillers municipaux, Jean-Claude Lamorlette, va participer à ce rallye sur une Citroën DS21 (n° 74), pilotée par Antoine Raymond, un industriel grenoblois. Ce sera leur 6^e participation avec, cette année, un départ de Milan. La 4^e dans l'équipe du Team des Chefs composée de Michel Chabran, Michel Rostand, Jean-Paul Lacombe, des Valentinois Franck Métiiffiot et Eric Mallen. Venez les encourager et soyez prudents !!



cœur du village. Cette année le terrain derrière le bâtiment a été défriché. Il espère que des volontaires pourront venir y jardiner et l'entretenir. À tous les résidents il souhaite une très bonne année 2020 !



Révision du plan d'aménagement 2019 de la forêt communale de Châtillon-en-Diois

Le 10 décembre 2019, une réunion de présentation de l'action de l'ONF s'est tenue à la Mairie de Châtillon. Yves Le Jean responsable forêt de l'Agence ONF Drôme Ardèche nous a présenté le cadre général de l'action de l'ONF, le projet d'aménagement pour la forêt communale de Châtillon, et aussi beaucoup d'informations très intéressantes sur l'état de la forêt et son évolution par rapport au changement climatique.

La révision se fait pour une période de 20 ans. La fusion des communes de Châtillon-en-Diois et Treschenu-Creyers doit conduire à la fusion de leurs forêts communales. C'est une part de l'exercice de fusion de communes de revoir les conventions, d'harmoniser la fiscalité, etc. La fusion des forêts se fera lors de la prochaine élaboration du projet d'aménagement de la forêt de Teschenu-Creyers.

Les missions confiées à l'ONF par la loi : le régime forestier
- rédaction du projet d'aménagement

- surveillance générale
- établissement d'un programme annuel d'actions
- martelage, commercialisation des bois, contrôle des coupes.

Ces missions sont financées par l'État à 80% et les collectivités propriétaires.

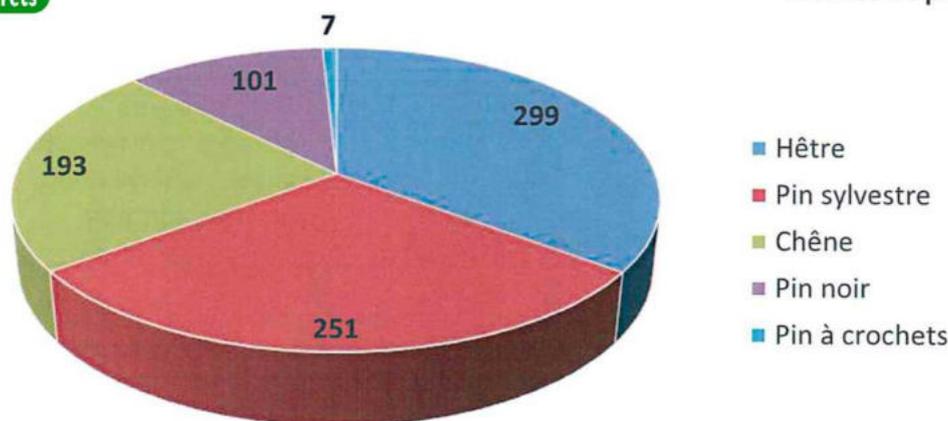
En outre l'ONF a des missions d'intérêt général, comme la préservation de la biodiversité, la défense contre l'incendie (DFCI), la restauration des terrains de montagne (RTM) et la surveillance de la santé des forêts. L'ONF réalise aussi des prestations de service.

La forêt de Châtillon-en-Diois compte 1035 ha. Avec la fusion elle comptera 3618 ha au total. Cette forêt de domaine montagnard sous un climat à influence méditerranéenne souffre d'un déficit en eau estival. Elle a une forte biodiversité avec de nombreuses espèces. 122 ha sont classés en réserve naturelle nationale, 476 ha en ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Par contre le relief, la faible productivité en font une forêt à faible possibilité d'exploitation.

Les peuplements forestiers sont très variés :



Surfaces par essence sur 851 ha boisés



Historique : Le reboisement en pin noir vers 1890-1910 est en grande partie renouvelé. Ils assurent l'essentiel des recettes de bois. Les feuillus sont auto-consommés en affouage. Les coupes de taillis ont été abandonnées dans les années 1950. L'aménagement 2003-2017 a été relativement bien appliqué : 27 ha renouvelés.

Évolution de la forêt :

L'évolution est progressive par renaturation et maturation. Le hêtre progresse au dépend du pin sylvestre.

Mais on observe aussi une évolution régressive : Le réchauffement climatique favorise l'arrivée de nuisibles : Sphaeropsis du pin, un champignon qui

provoque le dépérissement des pousses ; développement des chenilles processionnaires. Ce réchauffement est de l'ordre de 2°C soit une remontée de la végétation de 300 m. Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution des diverses essences.

L'économie forestière

Une fertilité médiocre, un terrain difficile pour l'exploitation, une faible valeur des bois font que cette forêt a un intérêt économique faible. Seulement 230 ha sont techniquement exploitables.

L'enjeu est faible mais il faut rappeler 2 chiffres :

- 300 m³ exploités représentent 1 emploi dans la filière bois.

- 1 m³ produit correspond à 1 tonne de CO₂ stockée.

Par contre **la fonction écologique** est importante pour une séquestration de carbone sans interventions nécessaires.

Pour Châtillon-en-Diois, commune touristique l'enjeu est primordial, avec le rôle de la forêt dans les paysages et l'environnement des chemins de randonnée. Il s'y ajoute le rôle important que joue la forêt dans la protection de la ressource en eau.

Après cet exposé, Yves Le Jean liste **les objectifs** :

- maintien du cadre paysager
- traitement de la forêt en futaie irrégulière
- gestion extensive (rotations longues)
- contribution au réseau régional des forêts en évolution naturelle (173 ha)
- une récolte en baisse

Puis il propose **le plan d'action** :

- peu de coupes programmées (55ha)
- privilégier les essences autochtones
- pas de création de nouvelles routes forestières
- poursuite de l'entretien
- recherche de l'équilibre agriculture/forêt/chasse (la prolifération des cervidés est un problème réel pour la régénération de la forêt).
- planter des îlots d'avenir ?
- étudier le projet DFCI au vallon de Bain (défense contre l'incendie)
- amélioration du foncier : échanges et acquisitions.

Effets du changement climatique



Essence	Avenir	Commentaires
Sapin pectiné	↘	Essence plutôt en phase de reconquête, mais inadaptée aux sécheresses et canicules. Envahissement par le gui. À conserver pour raisons écologiques
Hêtre	↗↗	En pleine expansion (reconquête des pineraies sylvestres et chênaies pubescentes). Non menacée à moyen terme.
Chêne pubescent	↗	En expansion probable. Les stations de basse altitude, exposées au sud, sont cependant sensibles aux dessèchements de cimes.
Pin sylvestre	↘	Espèce pionnière ayant joué son rôle de cicatrisation. Ne devrait subsister qu'en stations-refuges (arrêtes, corniches). Arrivée probable du gui. Sensible au réchauffement climatique.
Pin noir d'Autriche	↘?	Absence de problème sanitaire actuel, mais le pathogène Sphaeropsis, agent de mortalité, est en expansion dans le Diois. Attaque de chenilles processionnaires ⇒ perte de croissance
Pin à crochets	↗	En expansion, mais aire potentielle limitée à l'étage subalpin.
Feuillus divers : érables, alisiers, tilleul, ...	↗↗	En expansion, au détriment des pins noir et sylvestre. Contribuent à diversifier la composition des écosystèmes forestiers.



ENQUÊTE PUBLIQUE

**Attention cette enquête ne concerne que la commune ancienne de
Châtillon-en-Diois**

CHÂTILLON-EN-DIOIS : projets de PLU et de zonage d'assainissement de la commune

L'enquête publique conjointe porte sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et le projet de zonage d'assainissement de la Commune de Châtillon-en-Diois

Cette enquête publique conjointe **se déroulera pour une durée de 30 jours consécutifs, du 16 janvier 2020 à 9h00 au 14 février 2020 à 17h00.**

L'objet de cette procédure porte sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, compétence intercommunale, et du zonage d'assainissement de la Commune de Châtillon-en-Diois, compétence communale.

Arrêté d'ouverture de l'enquête publique

Arrêté n°2019/179 du Président de la Communauté de Communes du Diois du 19 décembre 2019

Référence du Tribunal Administratif

Tribunal administratif de Grenoble en date du 06 novembre 2019

Commissaire enquêteur

Monsieur Gérard BARRIÈRE

Maître(s) d'ouvrage :

Projet PLU :

Monsieur Alain MATHERON
Président de la Communauté des Communes du Diois
42 rue Camille Buffardel
26150 DIE

Projet zonage d'assainissement :

Monsieur Eric VANONI
Maire de la commune de Châtillon-en-Diois
Place du Reviron
26410 CHÂTILLON-EN-DIOIS

Comment déposer des observations ?

Vous pouvez vous adresser en mairie ou **le faire en ligne en allant sur le site :**
<http://www.registre-dematerialise.fr/>
et chercher le registre de Châtillon-en-Diois

REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ
CONSULTATION & ENQUÊTE PUBLIQUE

Votre registre d'enquête publique dématérialisé

Cliquez ici

Accueil

Présentation

Notre service

Les registres

Aide

Contact

Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD, B. RAVET